



Municipalité de
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie, le 16 avril 2025 à 19 h, à laquelle :

Sont présents :

Roch Carpentier	Maire
Linda Lirette	Conseillère
Yves Morin	Conseiller
Gilles Courchain	Conseiller
Sylvie Leclair	Conseillère
Hugo Carle	Conseiller

Sont absents :

Aucun

Également présente : Mme Jodane Courchesne, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2025-04-12999

Ouverture de l'assemblée

Gilles Courchain appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte à 19h00.

Adoptée à l'unanimité.

2025-04-13000

Adoption de l'ordre du jour

Gilles Courchain appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté en retirant les point 4.5 et 11.2, qu'il demeure ouvert et que certains points soient ajoutés :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 mars 2025.
 - 2.2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 10 mars 2025.
 - 2.3. Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. Parole au public et période de questions
4. Administration
 - 4.1. Vote par correspondance
 - 4.2. Politique pour le remboursement de KM
 - 4.3. Adhésion ADMQ
 - 4.4. Congrès ADMQ
5. Incendie et sécurité publique

- 5.1. Caméra thermique
- 5.2. Formation pompier 1 - Année 2025
- 6. Travaux publics
 - 6.1. Embauche - Journalier
 - 6.2. Acceptation - Appel d'offre achat d'un camion de déneigement
 - 6.3. Achat - Tamis pour la gravel
 - 6.4. Achat - Cylindre 10 roues
 - 6.5. Regroupement UMQ - Sel de déglçage
- 7. Hygiène du milieu & environnement
- 8. Urbanisme et développement économique/touristique
 - 8.1. Vente de terrains
 - 8.2. Avis de motion - 1er projet de règlement modificateur de zonage
 - 8.3. Adoption 1er projet de règlement modificateur de zonage
- 8.4. Loisirs, culture et bibliothèque
- 8.5. Responsabilité sociale
 - 8.5.1. Favoriser l'achat local et appuyer les entreprises canadiennes et québécoises
- 8.6. Varia
 - 8.6.1. Enjeux camp de jour
 - 8.6.2. Demande de contribution financière – Les serres de Margo
 - 8.6.3. Demande d'appui pour le Magasin général de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
- 8.7. Parole au public et période de question
- 8.8. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-04-13001

Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 mars 2025

Linda Lirette appuyée de Yves Morin propose et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 mars 2025 soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-04-13002

Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 10 mars 2025

Gilles Courchainne appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 10 mars 2025 soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-04-13003

Adoption des comptes payés et à payer de la période

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 440 289.39\$ et se détaille comme suit :

Comptes payés : 104 045.53\$

Comptes à payer : 286 201.24\$

Salaires : 50 042.62\$

EN CONSÉQUENCE, Gilles Courchainne appuyé de Yves Morin propose et il est résolu d’approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

Parole au public

1 - Monsieur Alain Lacroix demande des informations concernant les serres de Margo.

2 - Monsieur Alain Lacroix désire discuter de sa demande en lien avec ses terrains vacants.

2025-04-13004

Vote par correspondance

CONSIDÉRANT qu’en vertu des dispositions de l’article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d’une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT qu’en vertu des dispositions de l’article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l’année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s’il s’agit d’une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d’un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s’appliquent à une résolution dont l’objet est de résilier une résolution antérieure.

Sylvie Leclair appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu de révoquer le vote par correspondance pour toutes personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

2025-04-13005

Politique pour le remboursement des déplacements

Linda Lirette appuyée de Gilles Courchainne propose et il est résolu d'adopter une politique pour le remboursement des déplacements en appui au règlement 351-25 portant sur les frais de déplacements et indemnité pour le kilométrage.

Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

2025-04-13006

Adhésion ADMQ

Hugo Carle appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu de procéder à l'adhésion à l'ADMQ pour l'adjointe exécutive Michèle St-Amour au montant de 946.00 \$ plus taxes.

Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

2025-04-13007 Congrès ADMQ

Hugo Carle appuyé de Yves Morin propose et il est résolu d'autoriser l'ajointe exécutive d'accompagner la directrice générale au congrès de l'ADMQ et de procéder à son inscription au coût de 585.00 \$ plus taxes.

Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

Dépôt - Revenus/dépenses au 31 mars 2025

Retiré séance tenante.

2025-04-13008 Achat - Caméra thermique

Yves morin appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu de procéder à l'achat d'une caméra thermique au coût de 4 650.00 \$ plus taxes.

Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

2025-04-13009 Formation pompier 1 - Année 2025-2026

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d’un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d’assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s’inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d’équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d’urgence;

Attendu qu’en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d’aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d’apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d’un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d’urgence;

Attendu que ce programme vise aussi à améliorer la capacité d’intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d’urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l’environnement;

Attendu que la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau désire bénéficier de l’aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d’urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l’intermédiaire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en conformité avec l’article 6 du Programme;

Il est proposé par Sylvie Leclair et appuyée par Yves Morin et résolu de présenter une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

2025-04-13010 Embauche - Journalier

Gilles Courchainne appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu de procéder à l'embauche de Pascal Hamel à titre de journalier saisonnier.

Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

2025-04-13011 Acceptation - Achat d'un camion de déneigement

Gilles Courchainne, conseiller, appuyé de Yves Morin, conseiller, propose et il est résolu de procéder à l'acceptation de la soumission d'AEBI SCHMIDT CANADA INC. pour l'achat d'un camion neuf avec équipement à neige et benne à gravier au montant de 528 050.18\$ taxes incluses. Cette soumission a été reçue suite à l'appel d'offre STE2025-03 publié sur SEAO par la municipalité.

Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

2025-04-13012 Achat - Tamis pour la gravel

Sylvie Leclair appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu de procéder à l'achat d'un tamis pour la gravel.

Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

2025-04-13013 Achat - Cylindre pour camion 10 roues

Yves Morin appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu de procéder à l'achat d'un cylindre télescopique pour le camion 10 roues de aebe schmidt au montant de 2 909.04\$ plus taxes.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-04-13014

Regroupement UMQ - Sel de déglacage

ATTENDU QUE la Municipalité Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) et abrasifs traités;

Gilles Courchaine appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu :

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) et des abrasifs traités dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

QUE la Municipalité Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2029 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2028-2029;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Municipalité Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium et des abrasifs traités nécessaires aux activités de la Municipalité Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, pour les hivers 2025-2026 à 2028-2029 inclusivement;

QUE la Municipalité Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l’UMQ de préparer son document d’appel d’offres, la Municipalité Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau s’engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d’adhésion à la date fixée;

QUE la Municipalité Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau reconnaisse que l’UMQ recevra, directement de l’adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l’appel d’offres 2025-2026, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l’UMQ et à 2 % pour les non-membres de l’UMQ. Pour les appels d’offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d’appel d’offres;

QU’UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l’Union des municipalités du Québec.

2025-04-13015	Programme d'aide à la Voirie Locale volet PPA-CE et PPA-ES
	Yves Morin appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu de procéder à la demande des montants suivants dans le cadre du Programme d'aide à la Voirie Locale Volet PPA-CE et PPA-ES :
	Chemin du rang 5 : 19 000\$ Chemin des Oblats : 24 000\$
	Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.
	Adoptée à l’unanimité.

2025-04-13016	Vente de terrains
	Sylvie Leclair appuyé de Yves Morin propose et il est résolu d’autoriser la directrice générale à signer le contrat avec l’agent d’immeuble, Danik Mulligan, pour la vente des terrains appartenant à la Municipalité.
	Il est également résolu que la directrice générale soit autorisée à accepter les offres d’achats au prix demandé ou plus élevé et ce, sans consulter les membres du conseil et que, lors de la réception d’une offre inférieure au prix demandé, la directrice générale devra consulter le maire avant de donner suite à l’offre reçue.
	Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.
	Adoptée à l’unanimité.

2025-04-13017	Avis de motion - 1er projet de règlement modificateur de zonage
	Avis de motion est lancé par le conseiller Gilles Courchainé que lors d'une session ultérieure il y aura présentation et adoption d'un Règlement modificateur de zonage.
	Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-04-13018

Adoption 1er projet de règlement modificateur de zonage

Hugo Carle appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu d'adopter le projet de Règlement 353-25 modificateur de zonage.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-04-13019

Embauche - Préposé à l'information touristique

Linda Lirette appuyée de Sylvie Leclair propose et il est résolu d'embaucher pour une deuxième année consécutive Gabrielle Lafrenière-Heppell à titre de préposée à l'information touristique du Centre d'interprétation du cerf de Virginie pour la saison estivale 2025.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-04-13020

Favoriser l'achat local et appuyer les entreprises canadiennes et québécoises

Considérant l'augmentation de 25% des tarifs douaniers imposés par le gouvernement;

Considérant que l'achat local canadien et québécois est primordial durant cette période difficile;

En conséquence, Linda Lirette appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau désire prioriser les achats locaux canadiens et québécois pour tous les achats reliés à la municipalité.

Que la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau désire démontrer son soutien aux entreprises canadiennes et québécoises.

D'envoyer la présente résolution à toutes les municipalités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour appui.

Monsieur le maire Roch Carpentier, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-04-13021

Demande d'appui - Enjeux camp de jour

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

CONSIDÉRANT QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

CONSIDÉRANT QUE ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

CONSIDÉRANT QUE tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'années en année;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

CONSIDÉRANT QUE la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

PAR CES MOTIFS, Sylvie Leclair appuyée de Hugo Carle propose que la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et proposer les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Education;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.
- QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Education et à toutes les municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

2025-04-13022	<u>Demande de contribution financière - Les serres de Margo</u>
	Ce point est retiré séance tenante.
2025-04-13023	<u>Demande d'appui pour le Magasin général de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau</u>
	CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau est reconnue pour son riche territoire faunique, favorable à la chasse et à la pêche;
	CONSIDÉRANT la présence sur le territoire municipal d'un des plus importants ravages de cerfs de Virginie au Québec, attirant de nombreux chasseurs à l'arbalète, à l'arc, au fusil et à la carabine;
	CONSIDÉRANT la diversité des espèces chassées, incluant l'ours, la perdrix et le coyote;
	CONSIDÉRANT l'accès direct à la réserve faunique du Lac des Trente-et-un-Mille, ainsi que la présence de plusieurs lacs poissonneux sur le territoire municipal (Lac des Pères, Grand Lac Rond, Lac Michel, etc.);

CONSIDÉRANT que la rivière Gatineau, le réservoir Baskatong et d’autres sites de pêche à proximité attirent un grand nombre de pêcheurs;

CONSIDÉRANT l’augmentation saisonnière marquée de villégiateurs et de visiteurs motivés par la chasse et la pêche, créant un besoin évident pour un point de vente local de permis;

CONSIDÉRANT que d’autres points de vente de permis existent au Québec dans des zones moins fréquentées ou avec un potentiel faunique inférieur;

CONSIDÉRANT que le maintien d’un tel service favorise l’accès à la nature, le tourisme durable et l’économie locale;

EN CONSÉQUENCE, Hugo Carle appuyé de Yves Morin propose et il est résolu :

QUE le conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau appui le Magasin Général de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau dans demande formellem du maintien d’un point de vente local pour les permis de chasse et de pêche sur son territoire;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs, ainsi qu’à toute instance concernée par la gestion et la distribution des permis.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Parole au public et période de questions

1 - Madame Réjeanne Lecompte demande quels sont les terrains à vendre ?

2 - Monsieur Guy Fournier demande si l'on va vendre le deuxième 10 roues suite à l'achat d'un nouveau.

2025-04-13024

Levée de l'assemblée

Hugo Carle appuyé de Yves Morin propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h22.

Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

Roch Carpentier
Maire

Jodane Courchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière